

Date de réception : 28/08/2017

Date d'analyse : 28/08/2017

Code Adhérent : 435

AMOREAU Le Puy
SARL AMOREAU JP et P
Château le Puy
33570 SAINT CIBARD

Analyses Exportation

Rapport N° 1711555

Page n° 1/1

Couleur : **Blanc** Millésime : **2016** Appellation : **Vin de France**
Nom : **Marie-Cécile** N° de Lot : **MC-08/17** N° Echantillon : **170828-0001**
Volume :

Analyses	Méthodes	Résultats	Incertitudes
* Masse Volumique	Densimétrie électronique par résonateur de flexion	0,99016 g/cm ³	± 0,00010 g/cm ³
* Titre Alcoométrique Volumique	IRTF	11,31 % vol	± 0,1 % vol
* Glucose-Fructose	Méth automatisée enzym. spectrophotométrie UV-visib	< LQ g/L	± 0.16 g/L
* Acidité Totale	Titrimétrie potentiométrique automatisée	3,67 g(H ₂ SO ₄)/L	± 0,15 g(H ₂ SO ₄)/L
* Acidité Totale exprimée en meq/L	Calcul	74,90 meq/L	± 3,06 meq/L
* Acidité Volatile Calculée	Méth automatisée enzym. spectrophotométrie UV-visib	0.70 g(H ₂ SO ₄)/L	± 0,05 g(H ₂ SO ₄)/L
* Acidité Volatile exprimée en meq/L	Calcul	13,88 meq/L	± 1,02 meq/L
* pH	Potentiométrie automatisée	3,17	± 0,03
* Dioxyde de soufre libre	Entraînement à froid + oxydation + titrimétrie	ND mg/L	
* Dioxyde de soufre total	Entraînement à chaud + oxydation + titrimétrie	< LQ mg/L	
Fer	Spectrométrie d'absorption atomique	0,7 mg/L	± 14%
* Extrait Sec Total	Méth densimétrique calcul à partir de d20°C, AV, TAV	17,7 g/L	± 0,9 g/L
* Acide Sorbique	Entraînement à la vapeur, spectrophotométrie UV-visib	ND mg/L	± 13 %

ND = Non Détectable. Limite de détection : Dioxyde de soufre libre = 2 mg/L - Acide Sorbique = 5 mg/L
LQ = Limite de quantification. Limite de quantification : Glucose-Fructose = 0,2 g/L - Dioxyde de soufre total = 10 mg/L

Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole*. Le rapport d'analyses ne concerne que l'échantillon apporté par l'intéressé ou l'organisme et soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'approbation du laboratoire. Il comporte 1 page et 0 annexe(s).
En cas de traduction, seule la version française fait foi.
(ST) = Analyses données en Sous-Traitance

Grézillac, le 13/09/2017

AMOREAU Le Puy
SARL AMOREAU JP et P
Château le Puy
33570 SAINT CIBARD

CERTIFICAT SANITAIRE DE PURETE ET DE LIBRE VENTE

SANITARY CERTIFICATE OF PURITY AND FREE SALE

Laboratoire agréé par le Ministère de l'économie pour délivrer des certificats d'analyses et de pureté pour l'exportation, catégorie vins (Arrêté du 06/10/1997, JO du 30/11/1997).
Le soussigné certifie que le vin remis par l'expéditeur, pour lequel il a été délivré la présente attestation et qui, d'après les déclarations des intéressés fait l'objet de l'expédition dont le détail suit, et selon les paramètres analysés, est un produit de bonne qualité loyale et marchande et qu'il réunit toutes les conditions hygiéniques fixées par les autorités sanitaires françaises, raison pour laquelle il est en libre vente et sans aucune restriction dans ce pays comme à l'étranger.

*Authorized laboratory by the Ministry of the Economy to deliver certificates of analysis and purity destined for exportation, for wines (order of 06/10/1997, JO 30/11/1997).
The undersigned certifies that the wine for which the present statement has been delivered, and according to declarations by involved parties is the object of the shipment detailed below, and according to analysed parameters, is a product of good, honest and commercial quality and has the hygienic conditions required by the sanitary authorities of France, reason why it is in free sale and without any restriction in the country so as in other one.*

Désignation du produit / *product* : **Vin Blanc**
Marie-Cécile 2016
Vin de France
MC-08/17

Rapport n° / *Number n°* : **1711555 du 28/08/2017**

Quantité / *Quantity* :

Expéditeur / *Sender* : **AMOREAU Le Puy**
SARL AMOREAU JP et P
Château le Puy
33570 SAINT CIBARD

Destinataire / *Receiver* :

Signature :


CENTRE ŒNOLOGIQUE DE
GREZILLAC
Gaëlle RIFFLET
Œnologue-conseil